

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-151 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Modifications d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement – Travaux PEM phase n°1 – tranche n°2 - Budget Principal

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a choisi d'adopter une gestion pluriannuelle de l'engagement de certaines de ses dépenses.

L'annualité budgétaire s'impose mais le recours aux Autorisations de Programme (AP en investissement), Autorisations d'Engagement (AE en fonctionnement) et aux Crédits de Paiement (CP) constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire.

Cette dérogation permet de tenir compte de la réalité et de ne pas faire supporter la totalité de certaines dépenses d'investissement sur une année budgétaire. Seules les dépenses à mandater au cours de l'exercice donné sont retracées au budget.

Cette procédure permet de planifier les investissements, en l'occurrence ici, **sur les travaux d'aménagement du PEM situés à Ambérieu-en-Bugey phase n°1 – tranche n°2 pour les lots n°1 à 3.**

CONSIDERANT la délibération initiale n°2023-206 du 28 septembre 2023 et la délibération n°2024-045 du 28 mars 2024 fixant le montant global TTC de la dépense et sa répartition dans le temps, comme indiquée dans le tableau suivant :

.../...

N° AP	Libellé	Montant AP en TTC	CP 2023 en TTC	CP 2024 en TTC
191-2 2023-1 P1 T2	Lot n°1 – Voirie -Réseaux - Divers	1 493 776,20 €	370 015,86 €	1 123 760,34 €
191-2 2023-2 P1 T2	Lot n°2 – Revêtements – Mobiliers – Plantations	599 453,06 €	0,00 €	599 453,06 €
191-2 2023-3 P1 T2	Lot n°3 – Equipement d'éclairage et d'électricité	143 506,80 €	4 859,54 €	138 647,26 €

CONSIDERANT que des modifications budgétaires ont lieu sur les lots n°1 et n°2 de ce marché d'aménagement du fait de l'adaptation nécessaire à l'évolution du programme ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier les montants des AP prévues et les CP 2024 inscrits par délibération de l'assemblée sur ces mêmes lots ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'AP prise initialement par délibération du 28 septembre 2023 et par délibération n°2024-045 du 28 mars 2024 pour les lots n°1 et 2 au niveau des montants des AP et de la répartition des nouveaux crédits sur l'année 2024 :

N° AP	Libellé	Montant AP en TTC	CP 2023 en TTC	CP 2024 en TTC
191-2 2023-1 P1 T2	Lot n°1 – Voirie -Réseaux - Divers	1 526 299,38 €	370 015,86 €	1 156 283,52 €
191-2 2023-2 P1 T2	Lot n°2 – Revêtements – Mobiliers – Plantations	600 310,00 €	0,00 €	600 310,00 €
191-2 2023-3 P1 T2	Lot n°3 – Equipement d'éclairage et d'électricité	143 506,80 €	4 859,54 €	138 647,26 €

- AUTORISE le président à engager et à mandater la dépense supplémentaire.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

